



OFFICE SOCIAL  
COMMUN MAMER  
Bertrange  
Dippach  
Kehlen  
Kopstal  
Leudelange  
Mamer  
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 10 février 2023

**Aux membres du conseil d'administration  
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne: réunion 2/2023 du conseil d'administration de l'office social commun en  
date du 23.02.2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **2<sup>e</sup> réunion** en 2023 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

**jeudi, le 23.02.2023 à 17.00 heures  
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,  
2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du registre aux délibérations du 19.01.2023
2. Gestion journalière
3. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

  
Marcel SCHMITT, président

*Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres*